

Protection et gestion de l'environnement / Eau et assainissement / Réduction du risque de catastrophe

Mettre fin au cercle vicieux de la pauvreté et de la destruction de l'environnement



Le pictogramme en couleur signale l'objectif concerné parmi les huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

L'environnement, qui est à la base de toute vie humaine, se dégrade chaque année à cause de la croissance démographique et économique, entre autres facteurs. Les destructions écologiques et la pollution environnementale, les pénuries d'eau, et la fréquence accrue des catastrophes naturelles

affectent significativement nos vies.

La JICA travaille main dans la main avec la communauté internationale pour aider les pays en développement, de diverses manières, à améliorer l'environnement mondial, à protéger les individus et à leur offrir des vies plus saines.

Protection et gestion de l'environnement

Protection de la nature

● Situation générale

L'exploitation excessive et l'utilisation à grande échelle des terres ont entraîné la destruction rapide de l'environnement naturel mondial. Cela comprend la déforestation, la disparition des zones humides, la détérioration des écosystèmes côtiers, la dégradation des sols et l'extinction d'espèces sauvages provoquées par les coupes de bois, la construction d'infrastructures et d'autres opérations de développement à grande échelle ou la conversion en terres cultivables. La superficie forestière mondiale recule chaque année d'environ 13 millions d'hectares¹, ce qui équivaut à un tiers du territoire japonais. De même, on estime que la surpêche, le développement du tourisme et d'autres facteurs sont responsables de la perte de 19 % des récifs coralliens du monde. De plus, 80 % des ressources halieutiques mondiales sont surexploitées².

L'environnement naturel fournit aux populations diverses ressources essentielles telles que les aliments, les vêtements et les plantes médicinales ; il offre également une protection naturelle contre les catastrophes et autres risques environnementaux. La dégradation des services rendus par les écosystèmes³ met en péril la base même de l'existence humaine.

En tant que membre de la communauté internationale, nous devons contribuer à la création d'une société qui protège l'environnement naturel, notamment les forêts et zones humides menacées de disparition, et qui maintient l'harmonie entre les écosystèmes et les activités humaines.

● Actions de la JICA

De 2000 à 2014, la JICA a mené des activités de protection de la nature sur une superficie de 18,34 millions d'hectares (12,12 millions pour la protection des forêts et 6,22 millions pour la protection des écosystèmes). Outre la mise en œuvre d'activités comme la collecte de données sur les forêts, l'élaboration de plans de gestion et l'amélioration des moyens de subsistance des résidents locaux, la JICA a mené des actions de reboisement pour la restauration des forêts sur 3,05 millions d'hectares dans de nombreux pays. Ces activités ont également contribué au renforcement des capacités de 610 000 fonctionnaires et résidents locaux.

Il n'en reste pas moins que l'utilisation des terres évolue avec le développement et que la pression accrue sur les ressources naturelles reste un problème majeur dans les pays en développement. C'est pourquoi, dans l'objectif de faciliter l'harmonie entre la préservation de l'environnement

naturel et les activités humaines, la JICA déploie une coopération pour la protection de la nature dans les quatre domaines suivants :

1. Gestion durable des forêts pour lutter contre le changement climatique (REDD+)

Les forêts ne fournissent pas uniquement du bois ; elles captent et permettent un approvisionnement durable de l'eau, préservent la fertilité des sols tout en absorbant et stockant les gaz à effet de serre (GES), comme le CO₂, et atténuent les catastrophes naturelles comme les inondations et les glissements de terrain. À travers l'aide pour l'amélioration institutionnelle en appui à REDD+⁴ dans les pays en développement, la JICA soutient la gestion appropriée des forêts qui sont un réservoir de CO₂ [→ voir l'étude de cas page 88].

2. Réduction du risque de catastrophe basée sur les écosystèmes (Eco-RRD) par l'utilisation des fonctions multilatérales des forêts

La JICA apporte une aide pour la réduction du risque de catastrophe (RRC) et la gestion des bassins versants en utilisant les fonctions multilatérales des forêts dans les bassins versants stratégiques et les zones susceptibles d'être touchées par une catastrophe, etc. Ce type d'aide se définit comme une réduction du risque de catastrophe basée sur les écosystèmes (Eco-RRD). L'approche Eco-RRD a été intégrée dans le cadre d'action de Sendai pour la réduction du risque de catastrophe pour 2015-2030, adopté lors de la troisième conférence des Nations unies sur la réduction des risques de catastrophe de mars 2015 [→ voir l'étude de cas page 93].

3. Utilisation durable des ressources naturelles pour améliorer les moyens de subsistance des communautés vulnérables

Dans les pays en développement, la majorité des personnes dépendent

1. Évaluation des ressources forestières mondiales 2010

2. Perspectives mondiales de la diversité biologique 3

3. Les services rendus par les écosystèmes font référence aux bénéfices reçus par les populations grâce aux écosystèmes. Cela comprend (1) des services physiques, comme l'alimentation et l'eau ; (2) des services de régulation, notamment contre les inondations et les sécheresses, et de prévention de la dégradation des terres et des maladies ; (3) des services de soutien à la formation des sols et la circulation des nutriments ; et (4) des services culturels pour les loisirs, l'enrichissement spirituel et autres bénéfices immatériels.

4. Le programme REDD (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation forestière dans les pays en développement) vise une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). REDD+ va au-delà de la déforestation et de la dégradation forestière en incluant la protection et la gestion durable des forêts ainsi que l'augmentation des stocks de carbone forestier. Des discussions au niveau international sont en cours pour allouer des fonds à la réduction et à la séquestration des émissions de GES grâce à la protection des forêts dans les pays en développement, afin d'inciter à l'adoption de ces mesures pour lutter contre le changement climatique.

des ressources naturelles locales pour leur vie quotidienne. Cependant, dans de nombreux cas, l'exploitation excessive de la base des moyens de subsistance locaux a détruit la capacité de régénération de la nature. De plus, l'utilisation et la gestion des ressources sont parfois des sources de tension entre les habitants et les autorités locales. Dans ces cas, il est important de prendre en considération les opinions des habitants locaux dans le processus de prise de décision. Bien que la collaboration avec les administrateurs publics soit nécessaire, il est indispensable de parvenir à une gestion des ressources naturelles dans laquelle les populations locales jouent un rôle majeur.

Pour parvenir à une protection adaptée des forêts et des sols dans les zones vulnérables, notamment les zones arides et semi-arides d'Afrique subsaharienne, la JICA contribue à une utilisation durable des ressources naturelles dans les communautés environnantes et à l'amélioration des moyens de subsistance. Si le système administratif du pays partenaire est fragile, la JICA recherche activement la coopération d'organisations internationales et d'ONG.

4. Protection de la biodiversité par la gestion des zones protégées et des zones tampons

On estime que plus de 20 000 espèces sauvages sont menacées de disparition à cause de la destruction de l'habitat naturel, la chasse abusive des animaux sauvages, l'introduction d'espèces exotiques, le changement climatique et d'autres facteurs⁵.

Dans les zones protégées importantes telles que les parcs nationaux et les zones tampons environnantes, la JICA déploie une aide diverse : gestion et formulation de plans, mise en œuvre d'études et de suivi, renforcement des capacités des fonctionnaires administratifs et des chercheurs, introduction de l'écotourisme et développement de l'éducation environnementale.

La JICA prend également en compte les « cibles d'Aichi », adoptées lors de la dixième réunion de la Conférence des parties de la convention sur la

diversité biologique (COP 10) et elle soutient les efforts entrepris par les pays en développement pour les atteindre.

Gestion de l'environnement

● Situation générale

Avec le développement économique, la croissance démographique et l'urbanisation, la pollution de l'eau et de l'air et l'élimination inadéquate des déchets ont pris une ampleur sans précédent dans de nombreux pays en développement. Les questions environnementales mettent en jeu des processus complexes sur plusieurs niveaux et sur une vaste zone géographique. D'où la difficulté d'y apporter des solutions rapides. Par ailleurs, comparativement aux investissements directs, notamment dans les infrastructures, la réponse aux problèmes environnementaux est lente, dans bien des cas, dans la mesure où les résultats des efforts sont difficiles à détecter. Les budgets nationaux étant souvent limités, cette tendance est fréquente dans les pays en développement.

Les problèmes environnementaux sont intimement liés aux vies des populations. Dans les zones urbaines et les autres zones ayant une forte croissance démographique et économique, les dégradations environnementales peuvent provoquer de graves problèmes qui menacent la sécurité humaine, notamment en posant des dangers pour la santé. Pour améliorer le cadre de vie, il est important d'effectuer des efforts pour gérer la quantité croissante de déchets solides et assurer un environnement hydrique sain du point de vue de la santé publique. Ces efforts sont tout aussi importants pour atteindre les objectifs de développement internationaux. « L'eau et l'assainissement » est l'un des thèmes centraux des objectifs de développement durable (ODD), le programme de développement de l'après-2015 qui prend la suite des objectifs du Millénaire pour le développement (MD).

Dans ces circonstances, une perspective globale et multisectorielle est nécessaire pour mener une aide dans le domaine de la gestion environnementale.

5. Liste rouge des espèces menacées de 2015 de l'Union mondiale pour la nature (UICN)

Étude de cas

Établissement de la plateforme public-privé pour REDD+ (JP3-REDD+)

Lutter contre le changement climatique par un partenariat public-privé

La JICA et l'Institut de recherche sur la forêt et les produits forestiers (FFPRI) ont lancé la plateforme public-privé pour REDD+ (JP3-REDD+). Ce partenariat industrie-gouvernement-université vise à promouvoir la protection des forêts dans les pays en développement et à stimuler la capacité du Japon à gagner des crédits d'émissions de CO₂.

Plus de 60 organisations participantes

Les scientifiques estiment que 30 % des émissions totales de GES sont imputables au changement d'utilisation des terres, dont la déforestation. Les émissions de GES dues au recul ou à la dégradation des forêts tropicales constituent un facteur majeur du réchauffement climatique.

Dans ce contexte, REDD+ a été conçu comme un nouveau mécanisme où les pays développés et les pays en développement travaillent ensemble pour lutter contre le recul et la dégradation forestière tout en renforçant les bénéfices mutuels. Les

discussions au niveau international sont en cours pour intégrer REDD+ dans un cadre international pour l'après-2020.

La mise en œuvre de REDD+ nécessite de développer plusieurs systèmes pour mesurer le carbone stocké dans les forêts, protéger la biodiversité et les résidents locaux, et distribuer les bénéfices des mesures prises. Cela demande d'associer des politiques gouvernementales, les connaissances des instituts de recherche et les technologies et fonds du secteur privé. C'est dans cette optique que la JICA et le FFPRI ont établi la plateforme public-privé pour REDD+ (JP3-REDD+) en novembre 2014 pour permettre aux industries,



La réunion inaugurale de la plateforme

aux gouvernements et aux universités de travailler ensemble. Plus de 60 organisations – notamment des entreprises et organisations privées, des instituts de recherche et des organismes gouvernementaux – ont déjà rejoint la plateforme.

Ces organisations participantes devraient atteindre 10 millions de tonnes équivalent CO₂ en réduction ou élimination de GES d'ici 2020. Pour y parvenir, elles partagent des informations relatives aux tendances internationales sur REDD+, renforcent leur influence sur la scène internationale et développent de nouveaux modèles d'activité. Elles s'efforcent également d'acquiescer une compréhension plus large de ces activités.

● Actions de la JICA

La JICA apporte une aide sous diverses formes en fonction du stade de développement du pays partenaire ou de la région concernée. Dans ce processus, la JICA accorde la priorité aux mesures préventives et met l'accent sur l'établissement de systèmes de gestion environnementale à travers le renforcement des capacités. La JICA travaille sur le renforcement des capacités des organisations et des individus qui participent à la gestion environnementale.

Lors de l'exercice 2015, la JICA concentrera son action sur les six enjeux stratégiques suivants en prenant en compte des problèmes spécifiques tels que les déchets solides, la pollution de l'eau et la pollution de l'air.

1. Soutenir le développement réglementaire et institutionnel

La JICA soutiendra le développement réglementaire et institutionnel, ainsi que le renforcement des capacités pour les autorités publiques et les citoyens, tout en évaluant la situation actuelle. La priorité sera accordée à (1) l'établissement de systèmes de recyclage pour les déchets électriques et électroniques (e-déchets) ; (2) la lutte contre la pollution au mercure ; (3) la gestion des substances chimiques ; et (4) la lutte contre la pollution atmosphérique, notamment les particules inférieures à 2,5 microns [→ voir l'étude de cas ci-dessous].

2. Aide au développement de modèles d'éco-cités du futur

La JICA va tirer parti de son expérience passée pour mettre en œuvre des projets en appui au développement d'éco-cités du futur ou de systèmes pour ces villes en Asie et ailleurs.

3. Aide à la gestion des déchets solides en fonction du stade de développement des pays partenaires

Le volume et la composition des déchets solides générés dépendent

largement du niveau de développement économique de chaque pays partenaire. Il est donc nécessaire d'apporter une aide adaptée à chaque stade de développement. La JICA a défini trois stades exposés ci-dessous. L'aide sera adaptée au stade de développement de chaque région ou pays partenaire, ainsi qu'à leur situation et leurs besoins.

Stade I : Améliorer la santé publique et l'assainissement

Stade II : Réduire les impacts sur l'environnement et lutter contre la pollution

Stade III : Utiliser les 3R (réduire, réutiliser, recycler) pour établir une société saine fondée sur un cycle rationnel des matériaux

4. Offrir une aide intégrée pour le développement des égouts et renforcer les capacités d'exploitation et de maintenance

L'amélioration de l'assainissement figure parmi les priorités de nombreuses grandes villes d'Asie et d'autres régions. La JICA poursuit la planification et la mise en œuvre de projets de développement d'égouts dans un grand nombre de ces villes. L'aide intégrée de la JICA répond à la fois aux aspects matériels et institutionnels tels que le développement des infrastructures et le renforcement des capacités pour l'exploitation et la maintenance des installations.

5. Renforcement des partenariats avec les gouvernements locaux

Les gouvernements locaux japonais ont accumulé une expertise en matière de gestion des déchets solides, d'assainissement et de lutte contre la pollution atmosphérique. En renforçant les partenariats avec ces gouvernements, la JICA fera une utilisation plus efficace de l'expérience japonaise pour la formulation de projets dans ces secteurs.

Étude de cas

Programme de formation par région et en groupe sur le « renforcement des capacités pour la ratification de la convention de Minamata sur le mercure »

Ne plus jamais répéter « l'expérience de Minamata »

En octobre 2013, la convention de Minamata sur le mercure a été adoptée dans la préfecture de Kumamoto, au Japon. La convention contrôle l'utilisation, l'exportation et l'importation de mercure et de produits à base de mercure*. La JICA a lancé cette formation pour diffuser les enseignements tirés par le Japon à Minamata, et encouragé les pays en développement à ratifier la convention et à prendre des mesures contre la pollution au mercure.

Aider les pays en développement à lutter contre la pollution au mercure

La première session de formation a été organisée de novembre à décembre 2014 avec la participation de dix personnes d'Amérique du Sud, d'Afrique, d'Asie et du Pacifique. Les participants ont d'abord visité la ville de Minamata, dans la préfecture de Kumamoto, pour en savoir plus sur l'histoire de la maladie de Minamata et les mesures environnementales en cours. Puis, à Tokyo, ils ont appris dans quel contexte la convention de Minamata a été adoptée et quelles ont été les étapes de sa ratification au Japon.

À Kumamoto, les participants ont écouté des conférences et effectué une visite de terrain avec l'aide de l'organisation hôte, Soshisha (le Centre d'aide pour la maladie de Minamata), qui collecte et diffuse des informations sur l'histoire

de la maladie. La préfecture de Kumamoto et le ministère de l'Environnement ont organisé des conférences sur les mesures prises par le gouvernement central et les collectivités locales contre la maladie ainsi que sur la convention de Minamata. Le fait de communiquer sur l'expérience de Minamata à partir de points de vue divers a permis aux participants de comprendre à quel point le problème de la pollution au mercure était complexe et interconnecté ainsi que la nécessité d'atteindre un équilibre entre développement économique et protection de l'environnement.

Les histoires racontées par certains patients, qui souffrent encore de problèmes de santé liés à la maladie, dépassaient ce que les participants imaginaient. Certains ont pleuré en écoutant les malades. La triste expérience de Minamata telle qu'elle a été racontée par les patients semble avoir



Les participants ont visité l'Eco Park Minamata, construit sur un polder dans la baie de Minamata, dont le fond était pollué par des sédiments colloïdaux contenant du mercure. Au premier plan à gauche, une statue en pierre a été construite afin de transmettre l'expérience de Minamata aux futures générations pour les mille ans à venir.

convaincu les participants que leur gouvernement devait tout faire pour éviter une autre tragédie. Ils ont partagé des informations et échangé des points de vue sur les réalités de leur pays et ce qu'ils pouvaient faire avant d'établir des plans d'action.

Certains participants ont déclaré avoir déjà commencé à mettre en œuvre leur plan d'action deux mois après la fin de la formation, ce qui laisse espérer qu'un nombre croissant de pays va ratifier la convention de Minamata.

*La convention a été adoptée lors de la conférence des plénipotentiaires relative à la convention de Minamata sur le mercure et elle a été signée par 92 pays. La convention prendra effet si elle est ratifiée par 50 pays ou plus.

6. Renforcement des partenariats avec le secteur privé

L'introduction de technologies du secteur privé est importante pour consolider les initiatives environnementales. La JICA intégrera ces technologies dans ses activités pour les aspects institutionnels, notamment pour la création de règlements et l'établissement d'institutions, tout en s'efforçant de stimuler le développement à l'étranger des expertises japonaises avancées disposant d'un avantage comparatif.

Eau et assainissement

● Situation générale

Bien que la consommation d'eau potable salubre soit essentielle à la survie, près de 750 millions de personnes dans le monde n'y ont pas accès, et près de 760 000 enfants âgés de moins de cinq ans meurent de diarrhées chaque année (estimations de l'Organisation mondiale de la santé pour 2013). De plus, le temps consacré à aller chercher de l'eau empêche les femmes de travailler et les enfants de se rendre à l'école. Ainsi, un approvisionnement stable en eau potable apparaît comme la clé de nombreux problèmes sociaux liés à la santé, l'éducation, le travail et la pauvreté.

L'assainissement est un problème étroitement lié à l'eau. Les diarrhées sont la plupart du temps dues à la consommation d'eau insalubre ou à des infections causées par des bactéries pathogènes excrétées par les fèces et dont la contamination se produit par voie orale à travers l'eau, les aliments et les mains souillés portés à la bouche. La construction d'installations sanitaires (toilettes) est donc extrêmement importante pour isoler les excréments humains du milieu de vie. De plus, les voies d'infection peuvent être interrompues par de bonnes pratiques d'hygiène telles que le lavage des mains après défécation et le maintien en état de propreté des zones situées autour des installations d'approvisionnement en eau. L'amélioration simultanée de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement constitue donc la clé pour réduire les maladies liées à l'eau.

Au cours de la période de croissance économique suivant la guerre, le Japon a su développer de manière constante les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour établir une société attentive aux questions sanitaires, tout en luttant contre les inondations et les sécheresses. Par ailleurs, le Japon est un grand consommateur d'eau et il importe de grandes quantités d'« eau virtuelle » d'autres pays. Le Japon doit donc prendre une part de responsabilité dans la résolution des problèmes liés à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement.

● Actions de la JICA

1. Gestion des ressources hydriques et utilisation efficace de l'eau

Dans un contexte de limitation des ressources et d'accroissement de la demande en eau, la gestion appropriée des ressources hydriques est essentielle. Cela passe par la répartition coordonnée de l'eau entre les différents secteurs tout en préservant l'environnement aquatique. Faute de coordination, l'utilisation chaotique de l'eau conduira à des destructions environnementales répétées, comme « la tragédie de la mer d'Aral ». Par ailleurs, des prévisions indiquent que les inondations et les sécheresses se feront plus fréquentes avec le changement climatique. Afin de promouvoir une gestion intégrée des ressources hydriques et l'évaluation de l'impact du changement climatique sur ces ressources, la JICA soutient activement les pays en développement, principalement pour l'élaboration de plans de gestion des ressources hydriques.

L'utilisation efficace de l'eau est un facteur décisif pour parvenir à une gestion adaptée de ressources hydriques limitées. Cela passe notamment par la promotion de mesures d'économie d'eau dans l'agriculture et de réutilisation des eaux usées traitées. La JICA apporte une aide proactive dans ce domaine, particulièrement pour la réduction de l'eau non comptabilisée due notamment aux fuites des canalisations, et où l'expérience et la technologie du Japon peuvent être mises à profit [→ voir l'étude de cas page 135].

Étude de cas

Sénégal : Projet d'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène dans les zones rurales des régions de Tambacounda, Kedougou et Matam

Le défi de l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène en Afrique subsaharienne

En Afrique subsaharienne, seulement 30 % de la population a accès aux installations sanitaires de base. La mortalité infantile due aux diarrhées est élevée, l'assainissement est un problème qui doit donc être résolu de toute urgence. En réponse à cette situation, la JICA a récemment lancé un projet dédié à la construction de toilettes au Sénégal.

Vers l'amélioration et la consolidation des pratiques sanitaires

Pour que les habitants utilisent les toilettes et ne défèquent plus en plein air, il est important qu'ils comprennent la nécessité et l'aspect pratique des installations sanitaires et qu'ils changent de comportement.

Dans cette optique, le projet a adopté une approche baptisée « assainissement total piloté par la communauté (ATPC) ». Plutôt que de dépendre d'une assistance matérielle externe, l'ATPC s'appuie sur les membres de la communauté pour comprendre les effets des excréments sur l'environnement et la santé de la communauté, et pour sensibiliser à l'utilisation des toilettes. À travers cette approche, le projet prévoit la construction

de toilettes et l'élimination de la défécation en plein air.

On craint cependant que certains membres de la communauté, après avoir abandonné cette pratique, y retournent après un certain temps.

Pour éviter une telle régression, le projet prévoit des campagnes de marketing social dans les communautés qui ont réussi à éliminer la défécation en plein air pour leur rappeler l'importance des toilettes

Des toilettes améliorées avec conduits d'aération. Les toilettes, peintes avec soin de couleurs assorties à celles de la maison voisine, sont correctement entretenues par les résidents.

et promouvoir des installations plus confortables – équipées notamment de conduits d'aération ou de syphons hydrauliques utilisant une faible quantité d'eau, les deux dispositifs permettant de stopper les mauvaises odeurs et les mouches. L'idée consiste à les encourager à construire des toilettes plus élaborées.



2. Amélioration de l'accès à l'eau potable salubre et aux installations sanitaires

L'accès à une eau potable salubre et à des installations sanitaires (toilettes) est l'un des OMD et l'un des défis majeurs de développement de la communauté internationale. L'accès à une eau salubre et à l'assainissement a été reconnu comme un « droit humain » par l'assemblée générale des Nations unies qui s'est tenue en juillet 2010.

Cependant, 750 millions de personnes dans le monde n'ont toujours pas accès à une eau potable salubre et 2,5 milliards n'ont pas accès à des installations sanitaires de base (statistiques de l'Organisation mondiale de la santé pour 2013).

En tant que membre de la communauté internationale, la JICA redouble d'efforts pour améliorer cette situation. Concrètement, la JICA promeut la construction d'installations d'approvisionnement en eau par une aide financière tout en renforçant l'exploitation et la maintenance des installations à travers une assistance technique dans les zones rurales et urbaines. Pour l'approvisionnement en eau des zones urbaines, la JICA contribue à améliorer la gestion des entreprises chargées de l'approvisionnement en eau et à mobiliser des financements du secteur privé pour répondre aux besoins colossaux de développement de ces installations.

Consciente du manque de progrès en matière d'accès aux installations sanitaires, la JICA intensifiera progressivement ses efforts pour mettre en place des installations sanitaires et une éducation à la santé, principalement en Afrique subsaharienne [→ voir l'étude de cas page 90].

Réduction du risque de catastrophe

● Situation générale

Ces dernières années, les catastrophes naturelles ont gagné en

fréquence et en intensité dans de nombreuses régions du monde. Les pertes économiques engendrées sont elles aussi de plus en plus importantes. Dans un contexte de développement économique et social et de concentration des populations dans les zones urbaines, les pays en développement sont particulièrement vulnérables aux catastrophes à cause du manque d'investissements préalables dans les mesures de réduction du risque de catastrophe (RRC), notamment dans les plans de prévention des catastrophes, la planification urbaine et le développement d'infrastructures intégrant une perspective de RRC. Pour cette raison, lorsqu'une catastrophe à grande échelle frappe un pays en développement, les résultats du développement et les opportunités de croissance durable sont réduits à néant, ce qui plonge le pays dans un cercle vicieux inextricable mêlant catastrophe et pauvreté.

La troisième conférence des Nations unies sur la réduction des risques de catastrophe qui a eu lieu à Sendai, dans la préfecture de Miyagi, en mars 2015, a adopté le cadre d'action de Sendai pour la réduction du risque de catastrophe pour 2015-2030 (cadre de Sendai), qui établit des lignes directrices sur la RRC à l'intention de la communauté internationale. Le cadre de Sendai fait des investissements préalables dans la RRC, du concept « Reconstruire mieux », de l'évaluation des risques et de la gouvernance des domaines d'action prioritaire. Il met en avant la nécessité de prendre en compte les personnes les plus vulnérables et les questions de genre, la participation des personnes vulnérables et des femmes, l'utilisation de la science et de la technologie et le rôle clé de la RRC dans les systèmes de santé. Le cadre insiste également sur l'importance de la participation de divers acteurs dans la RRC. Pour aller plus loin, la communauté internationale s'efforcera de mettre en œuvre le cadre de Sendai [→ voir l'étude de cas page 93].

Étude de cas **Soutenir le développement d'un plan zonal de continuité d'activité (PCA) et une gestion de la continuité d'activité (GCA) dans la région de l'ANASE**

Soutenir la participation du secteur privé dans la RRC

La JICA soutient le développement d'un PCA zonal impliquant le secteur privé et la mise en œuvre d'une GCA à partir du plan zonal dans la région de l'ANASE. Le PCA zonal/GCA est une nouvelle initiative visant à améliorer les capacités de gestion des catastrophes sur l'ensemble d'une zone avec les secteurs public et privé pour envisager et gérer les risques de catastrophe.

Améliorer les capacités de gestion des catastrophes des parties prenantes

Le grand séisme de l'est du Japon et les inondations dans le bassin du fleuve Chao Phraya, en Thaïlande, deux catastrophes qui se sont produites en 2011, ont fortement perturbé les opérations de nombreuses entreprises et engendré des pertes colossales pour les économies nationales et locales.

Une catastrophe de grande ampleur peut provoquer l'arrêt des infrastructures fondamentales. Dans ce cas, les entreprises n'ont que très peu de marge de manœuvre. Les pertes des industries clés constituent aussi un problème sérieux pour les gouvernements centraux et locaux en termes d'emplois, de recettes fiscales et de confiance. Il est donc nécessaire que le secteur privé, les gouvernements et les opérateurs des infrastructures envisagent et gèrent les risques

de catastrophes en amont.

Le PCA zonal fournit un cadre aux acteurs locaux pour comprendre et partager des informations sur les risques de catastrophe naturelle et sur le rôle qu'ils peuvent jouer pour y répondre. L'idée consiste à minimiser la stagnation des activités des entreprises locales en cas de catastrophes naturelles de grande ampleur et de parvenir à un rétablissement rapide dans la zone. Le cadre permet aux gouvernements locaux, aux administrateurs d'infrastructures, aux entreprises locales et aux autres acteurs de la zone d'avoir une compréhension commune et de mener de concert les mesures de RRC et de GCA.

La GCA zonale permet à la communauté locale, notamment les collectivités et le secteur privé, de faire face aux évolutions de l'environnement et



Un parc industriel sous les eaux après les inondations provoquées par le débordement du fleuve Chao Phraya.

des risques en analysant, réalisant et examinant de manière continue les mesures de réponse aux catastrophes basées sur le PCA zonal qu'ils ont formulé. Ce système est conçu pour améliorer leur capacité de gestion des catastrophes.

Grâce à la rédaction du manuel sur le PCA zonal/GCA, la JICA soutient le développement de PCA zonaux aux Philippines, en Indonésie et au Vietnam. La JICA prévoit d'apporter une aide similaire à la Thaïlande et elle promeut la participation du secteur privé dans la RRC.

● Actions de la JICA

1. Aide à l'élaboration de politiques

Parmi les quatre phases du cycle de gestion des catastrophes, « prévention et atténuation », « préparation », « réponse », et « rétablissement et reconstruction », les expériences japonaises montrent que les investissements en RRC lors de la phase de « prévention et atténuation » et de « préparation » sont les plus importants et efficaces. Dans son aide pour la RRC, la JICA met l'accent sur ces deux phases préventives pour la promotion des investissements. Cependant, pour diverses raisons, les pays en développement ne parviennent pas, la plupart du temps, à mobiliser des ressources humaines et financières lors de ces deux phases. Il est essentiel que les gouvernements centraux comprennent les effets négatifs et l'impact des catastrophes sur le développement et la croissance économique et qu'ils fassent preuve de leadership pour l'« intégration de la RRC » dans tous les projets de développement. À cette fin, les gouvernements doivent évaluer les risques de catastrophe, estimer les pertes, encourager les investissements préalables pour réduire ces pertes, et prendre des mesures pour réduire les risques. Pour assurer la bonne mise en œuvre de ces mesures, la JICA soutient le développement d'un cadre de coordination entre les gouvernements centraux, les gouvernements locaux, le secteur privé et les autres acteurs.

Si une catastrophe se produit dans un pays en développement, la JICA aidera ce pays à mener des efforts constants du rétablissement à la reconstruction pour établir des sociétés plus résilientes en se basant sur le concept « Reconstruire mieux ».

Dans ce contexte, la JICA a fixé cinq objectifs stratégiques :

Objectif stratégique n° 1 : Établissement et renforcement de la gouvernance pour la RRC

Pour établir des pays et des communautés résilientes face aux catastrophes, la JICA déploie une aide pour l'établissement et le renforcement de la gouvernance en matière de RRC à travers trois priorités : (1) création de lois fondamentales liées à la RRC et établissement de structures organisationnelles responsables de la RRC ; (2) renforcement des fonctions administratives de RRC des gouvernements centraux et locaux par la formulation de plans, de codes et de normes de RRC (3) renforcement des organisations et des ressources humaines liées à la RRC et promotion des études pertinentes par un système de collaboration entre le secteur public et privé et la recherche ainsi que la coopération entre les organismes liés.

Objectif stratégique n° 2 : Compréhension du risque de catastrophe naturelle et promotion d'une compréhension commune

L'évaluation et l'analyse appropriées du risque de catastrophe sont essentielles pour promouvoir la RRC. Cela comprend notamment l'étude des mesures de RRC et l'intégration de la préparation dans les programmes et projets de développement socioéconomique. Une compréhension commune des risques parmi l'ensemble des acteurs améliorera l'efficacité de la RRC. Pour cette raison, la JICA soutient l'évaluation et l'analyse des risques dans le processus d'élaboration des politiques ainsi que la cartographie des risques afin de mieux les comprendre. La JICA encourage également l'éducation sur la RRC et le renforcement des capacités des communautés à mener des activités de RRC.

Objectif stratégique n° 3 : Mise en œuvre de mesures de réduction des risques pour un développement durable

Afin de réduire le nombre de victimes et les dégâts sociaux, économiques et environnementaux causés par les catastrophes naturelles, la JICA associe de manière optimale des mesures structurelles et non structurelles. Dans la

lutte contre les inondations par exemple, les mesures structurelles assurent les travaux de prévention tandis que les mesures non structurelles peuvent comprendre l'établissement d'un plan d'aménagement des terrains sur la zone inondable pour distinguer les zones de danger des zones résidentielles. Il faut notamment s'attaquer à la collaboration entre le secteur public et privé et la recherche, aux initiatives impliquant les acteurs à tous les niveaux, du niveau national au niveau communautaire, et à l'intégration des mesures de prévention et d'atténuation dans tous les projets de développement.

Objectif stratégique n° 4 : Préparation et réponse promptes et efficaces

Afin de prévoir les catastrophes naturelles et de lancer des alertes en temps voulu, la JICA participe à (1) l'amélioration des capacités de prévision et d'alerte des agences gouvernementales responsables des observations météorologiques ; et (2) au développement de système d'évacuation et de réponse pour émettre des alertes et procéder aux évacuations en se basant sur des informations fiables. La JICA envoie également des équipes du Secours d'urgence du Japon dans les zones touchées pour mener rapidement des opérations de sauvetage et de secours.

Objectif stratégique n° 5 : Transition sans heurts vers le rétablissement et la reconstruction pour une société résiliente aux catastrophes

Le concept « Reconstruire mieux » reconnaît la nécessité d'aller au-delà du rétablissement des conditions antérieures à la catastrophe lors de la phase de rétablissement et de reconstruction. En d'autres termes, la reconstruction offre l'opportunité de construire des sociétés plus résilientes face aux catastrophes, tout en tirant les enseignements des catastrophes passées. Pour ce faire, la JICA répond non seulement aux problèmes structurels, comme le développement des infrastructures, mais veille également à apporter des améliorations réglementaires et institutionnelles et à valoriser les moyens de subsistance. Au cours de ce processus, la JICA adopte une approche décloisonnée, de la réponse au rétablissement et à la reconstruction, sans interruption entre les programmes en termes de temps, de secteurs ou de composants de projet.

2. Rechercher la participation de plusieurs acteurs

Les résultats et politiques de la JICA ont été largement diffusés lors de la troisième conférence des Nations unies sur la réduction des risques de catastrophe et ses événements parallèles, ce qui a contribué à une conscience accrue de l'importance de la participation et du rôle des divers acteurs tels que les organisations de la société civile, les instituts scientifiques et de recherche, les entreprises privées et les médias. L'évaluation correcte des risques de catastrophe exige une vérification scientifique des données de la part d'instituts de recherches universitaires. L'aide au développement doit activement prendre en considération les femmes et les personnes vulnérables, comme les enfants et les personnes handicapées ; et elle doit être conçue de manière à encourager leur participation active à la RRC.

Afin de promouvoir le cadre international pour la RRC adopté lors de la conférence, la JICA va redoubler d'efforts pour faire face à ces nouveaux défis en se basant sur l'Initiative de coopération de Sendai pour la réduction du risque de catastrophe⁶.

6. Afin de contribuer à l'édification de sociétés résilientes au sein de la communauté internationale à travers le partage des connaissances et expertises du Japon en RRC, le Japon s'est engagé à apporter une aide axée sur trois approches : (1) des mesures non structurelles comprenant une aide à l'établissement de systèmes de gouvernance pour la RRC, et au développement des ressources humaines ; (2) des mesures structurelles centrées sur le développement d'infrastructures de haute qualité ; et (3) une coopération au niveau mondial et régional. Pour mettre en œuvre ces approches, le Japon a promis de fournir 4 milliards USD d'aide et de former 40 000 personnes entre 2015 et 2018.

Étude de cas

Troisième conférence mondiale des Nations unies sur la réduction des risques de catastrophe à Sendai**Partager les expériences et les leçons du Japon avec le monde**

En mars 2015, quatre années après le grand séisme de l'est du Japon, la troisième conférence mondiale des Nations unies sur la réduction des risques de catastrophe a eu lieu à Sendai, dans la préfecture de Miyagi, et ses alentours. La conférence s'est conclue par l'adoption du « cadre d'action de Sendai pour la réduction du risque de catastrophe pour 2015-2030 ». En tant que pays hôte, le Japon a montré au monde entier la reconstruction des zones touchées par la catastrophe de 2011 et partagé ses expériences et connaissances sur la réduction du risque de catastrophe avec la communauté internationale.

Participation de dirigeants et de ministres du monde entier

La conférence a rassemblé près de 6 500 représentants des 187 pays membres des Nations unies, d'organisations onusiennes, d'entreprises privées et d'ONG. Le nombre de participants, en incluant les événements publics, avoisinait les 160 000. Les participants à la conférence comprenaient non seulement des responsables chargés de la RRC, mais aussi des leaders politiques nationaux et des ministres, ainsi que les dirigeants de nombreuses organisations internationales, notamment le secrétaire général de l'ONU. Cette conférence a été l'une des réunions internationales les plus importantes jamais organisées au Japon.

Le succès de la conférence a montré qu'il existe au niveau mondial un grand intérêt pour la RRC, et ceci à travers deux constats. Premièrement, les catastrophes naturelles sont étroitement liées au changement climatique ; pour les scientifiques, le changement climatique est source de catastrophes météorologiques. Deuxièmement, la RRC est une partie essentielle du développement durable et de la réduction de la pauvreté ; une catastrophe peut réduire à néant en un instant les efforts et les résultats du développement.

Recherche de contributions en se basant sur le cadre de Sendai et l'Initiative de coopération de Sendai pour la réduction du risque de catastrophe

La conférence s'est conclue par l'adoption du « cadre d'action de Sendai pour la réduction du risque de catastrophe pour 2015-2030 » (le cadre de Sendai), qui présente un ensemble de lignes directrices sur la RRC pour les 15 prochaines années. Ce nouveau cadre prend la suite du cadre d'action de Hyogo 2005-2015 adopté à l'issue de la seconde conférence des Nations unies sur la réduction des risques de catastrophe de 2005. Lors de la conférence de 2015, à la lumière des expériences japonaises, le gouvernement japonais a annoncé l'Initiative de coopération de Sendai pour la réduction du risque de catastrophe afin de stimuler les efforts de RRC par la communauté internationale.

La JICA estime qu'il est important de concevoir son aide au développement de manière à diminuer le nombre de victimes et les pertes économiques, et de promouvoir l'« intégration de la RRC » en se basant sur l'expertise et l'expérience accumulées par le Japon en tant que pays régulièrement victime de catastrophes et en tant que pays donateur. L'aide post-catastrophe a tendance à éclipser l'aide en amont des catastrophes ; alors que chaque dollar

investi dans la préparation peut économiser quatre à sept dollars lors du rétablissement. Si cette tendance se poursuit, une quantité colossale d'argent sera nécessaire pour reconstruire après chaque catastrophe. Les retards de développement et de croissance économique qui suivront empêcheront les pays touchés de sortir de la pauvreté. La JICA a souhaité inscrire quatre principes pour l'intégration de la RRC dans le cadre de Sendai : (1) évaluation du risque de catastrophe, (2) renforcement des capacités gouvernementales pour la RRC, (3) investissements préalables dans la RRC, et (4) promotion du concept « Reconstruire mieux ». À cette fin, la JICA a saisi de nombreuses opportunités – notamment les comités préparatoires et les consultations avec d'autres donateurs – pour promouvoir cette politique. Les participants à la conférence ont accepté d'intégrer ces principes dans le cadre de Sendai pour la mise en œuvre d'actions prioritaires.

Au cours des 20 dernières années, la JICA a été l'agence d'aide bilatérale la plus active en matière de RRC et elle a mobilisé l'expérience et l'expertise du Japon dans ce domaine. En se basant sur ses expériences et résultats obtenus à ce jour, la JICA a pris



La JICA a organisé un symposium intitulé « Réduction du risque de catastrophe et coopération internationale ».

part aux réunions de haut niveau de la conférence, notamment aux tables rondes ministérielles et aux sessions de travail, ainsi qu'à certains événements officiels, notamment le forum sur le grand séisme de l'est du Japon, un forum public co-organisé par la JICA, des organisations internationales et des organismes de pays en développement. L'Agence a également tenu un stand dans l'espace d'exposition. La JICA a profité de ces opportunités pour communiquer sur ses activités et les résultats obtenus, et pour promouvoir l'intégration de la RRC*.

Durant la conférence, la JICA et le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR) ont signé un protocole d'accord. Ils ont convenu de travailler ensemble pour mettre en œuvre le cadre de Sendai et promouvoir les investissements préalables dans la RRC, le renforcement des capacités et des connaissances pour les pays en développement et le concept « Reconstruire mieux ».

Tout en intégrant les principes reconnus dans le cadre de Sendai, notamment la prise en compte du genre et des groupes vulnérables aux catastrophes ainsi que leur participation à la RRC, et la collaboration industrie-gouvernement-université, la JICA va progressivement soutenir et mettre en œuvre le cadre de Sendai et l'Initiative de coopération de Sendai pour la réduction du risque de catastrophe en vue d'intégrer la RRC dans son aide aux pays partenaires.

Cadre d'action de Sendai pour la réduction du risque de catastrophe pour 2015-2030**Période cible : 2015-2030 (15 ans)****Résultats attendus**

Pour atteindre les résultats suivants au cours des 15 prochaines années : Réduction substantielle des risques de catastrophe et des pertes en vies humaines, en matière de moyens de subsistance, de santé et d'atouts économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, entreprises, communautés et pays.

Objectifs

Prévenir les nouveaux risques et réduire les risques existants à travers la mise en œuvre de mesures économiques, structurelles, juridiques, sociales, sanitaires, culturelles, éducatives, environnementales, technologiques, politiques et institutionnelles intégrées et inclusives pour prévenir et réduire l'exposition aux dangers et la vulnérabilité aux catastrophes, améliorer la préparation des réponses et du rétablissement, et ainsi renforcer la résilience

Actions prioritaires

- 1 Comprendre les risques de catastrophe
- 2 Renforcer la gouvernance en matière de gestion des risques de catastrophe
- 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour renforcer la résilience
- 4 Renforcer la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace, « Reconstruire mieux » lors du rétablissement, de la réhabilitation et de la reconstruction.

Cibles mondiales

- (a) Réduire substantiellement la mortalité liée aux catastrophes au niveau mondial d'ici 2030.
- (b) Réduire substantiellement le nombre de personnes affectées au niveau mondial d'ici 2030.
- (c) Réduire les pertes économiques directes en termes de produit intérieur brut (PIB) mondial d'ici 2030.
- (d) Réduire substantiellement les dégâts causés aux infrastructures fondamentales et l'interruption des services de base, notamment de santé et d'éducation, d'ici 2030.
- (e) Augmenter substantiellement le nombre de pays disposant de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe d'ici 2020.
- (f) Renforcer substantiellement la coopération auprès des pays en développement à travers une aide adaptée et durable pour compléter les mesures nationales visant à appliquer le cadre d'ici 2030.
- (g) Augmenter substantiellement la disponibilité et l'accès des populations à des systèmes d'alerte rapide multirisques et d'information et d'évaluation des risques d'ici 2030.

* http://www.jica.go.jp/english/news/field/2015/150406_02.html